

**C.C.A.S.**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Séance du 09/04/2025**

Début de séance : 19h15

**Présents :**

M. CHACHIGNON Alain (Président)	Présent	Mme GAZANGEL Emmanuelle	Présente
Mme MARTINS Rosa (Vice-Présidente)	Présente	M. HOUDAS Jean-Paul	Présent
M. ARNAULT Claude	Présent	Mme LALUQUE Sandrine	Présente
Mme ARNAULT Claudie	Présente	Mme LHOSTE Emilie	Présente
Mme CHATELAIN Danielle	Absente	Mme MARINVAL Marie-Christine	Présente
M. CITRON Jacques	Présent	Mme SAEZ Isabelle	Présente
Mme CORNET Laëtitia	Présente	Mme THIBAUT Floriane	Absente
Mme DEBORD Christiane	Présente	Mme VASSORT Annie	Présente
Mme DECOUX Annick	Présente		

**Convocation envoyée :** le 2/04/2025.

**QUORUM :**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**Secrétaire de séance :** Mme Annick DECOUX est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal de la réunion du 12/03/2025 est **approuvé** sans observation.

**Ordre du jour :**

- Approbation du Compte de Gestion 2024
- Approbation du Compte Administratif 2024
- Affectation du Résultat
- Vote du Budget Primitif 2025
- Questions diverses

**1- Approbation du Compte de Gestion 2024 (Délibération n°2025-04)**

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif à l'adoption du budget par les communes,  
Vu l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles selon lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,  
Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### **Vote du Conseil d'Administration :**

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil d'Administration :

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **2- Approbation du Compte Administratif 2024 (Délibération n°2025-05)**

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif à l'adoption du budget par les communes,

Vu l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles selon lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-04 du 09 avril 2025 portant approbation du Compte de Gestion 2024,

Entendu l'exposé de Mme Rosa MARTINS, Vice-Présidente, présentant le Compte Administratif 2024 qui s'établit ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET CCAS</b>			
<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Désignation</b>	
65	65134	Aides	2 159,37 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 159,37 €</b>
70	7031	Concession aux cimetières	322,39 €
74	7474	Subvention de la commune	2 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 822,39 €</b>
Résultat de l'exercice 2024			663,02 €
Report de l'excédent de 2023			2 832,35 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>3 495,37 €</b>

Considérant que le compte administratif constate les titres de recettes et les mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice, et que les résultats dressés par le Président sont identiques au compte de gestion 2024 établi par le receveur de la Trésorerie de Pithiviers ;

#### **Vote du Conseil d'Administration :**

Après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention et hors de la présence du Président, le Conseil d'Administration,

**Approuve** le compte administratif 2024 du budget CCAS

### 3- Affectation des Résultats (Délibération n°2025-06)

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif à l'adoption du budget par les communes,

Vu l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles selon lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-05 du 09 avril 2025 portant approbation du Compte de Administratif 2024 du budget CCAS,

Le conseil d'administration, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, **CONSTATE** :

Un résultat de fonctionnement à affecter de 3 495,37€

#### Vote du Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention le Conseil d'Administration :

**DÉCIDE** d'affecter le report en fonctionnement au compte **R002 : 3 495,37€**

### 4- Vote du Budget Primitif 2025 (Délibération n°2025-07)

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif à l'adoption du budget par les communes,

Vu l'article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles selon lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

BUDGET CCAS 2025			
Chapitre	Compte	Désignation	Propositions
002	002	Résultat de fonctionnement 2024	3 495,37 €
70	70311	Concession dans les cimetières	100,00 €
75	756	Libéralités reçues (dons)	274,08 €
74	74741	Subvention commune	2 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>6 369,45 €</b>
65	65134	Aides	6 369,45 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>6 369,45 €</b>

#### Vote du Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour 0 contre et 0 abstention, le conseil d'administration,

**Adopte** le budget primitif 2025 du CCAS arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de **fonctionnement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **6 369,45€** ; et **0€** en investissement.

**Autorise** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### 5- Demande d'aides au CCAS.

- Avis favorable du CCAS pour une demande d'aide alimentaire, 1 colis alimentaire pour 3 mois.
- Avis favorable du CCAS pour une demande d'aide CIAS de 350 € pour participer à une facture SICAP.
- Avis favorable pour une demande d'aide à un service de téléassistance « présence verte » (abonnement pris le 02/04/2025).



Après avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil d'administration, **Approuve** la demande d'aide.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47**

Liste des délibérations de la séance :

2025/04	Approbation du Compte de Gestion 2024	Approuvée
2025/05	Approbation du Compte Administratif 2024	Approuvée
2025/06	Affectation des résultats	Approuvée
2025/07	Vote du Budget Primitif 2025	Approuvée
2025/08	Participation à la hauteur de 35% au financement de l'abonnement au service de téléassistance "Présence verte"	Approuvée

Signatures :

M. CHACHIGNON Alain (Président) 	Mme DECOUX Annick (Secrétaire) 
--	--